



IAM
UNION



IAM
LE SYNDICAT

TRANSPORTATION DISTRICT 140
DISTRICT DES TRANSPORTS 140
WWW.IAM140.CA

À TOUS LES MEMBRES AIMTA TMOS D'AIR CANADA

GRIEFS LIÉS À LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

VICTOIRE MAJEURE DE L'AIMTA : 33 GRIEFS GAGNÉS

Confrères et consœurs,

Le District 140 de l'AIMTA a reçu la décision rendue le 15 octobre 2026 par l'arbitre Vince Ready concernant les griefs individuels découlant de la politique de vaccination contre la COVID-19 d'Air Canada.

Sur les 49 griefs individuels examinés, 33 ont été accueillis et 16 ont été rejetés. Trente des griefs accueillis portaient sur l'accommodement religieux et trois sur l'accommodement médical.

Bien que la politique de vaccination ait été jugée raisonnable dans une décision antérieure, Air Canada demeurerait tenue d'évaluer adéquatement chaque demande d'accommodement en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. L'arbitre a conclu que cette obligation n'avait pas été respectée dans un nombre important de dossiers.

Principales conclusions de la décision :

- Une croyance religieuse sincère n'a pas à être une exigence officielle d'une Église ou d'une institution religieuse pour être protégée.
- Les préoccupations liées à la sécurité des vaccins, à l'autonomie corporelle ou au choix personnel n'invalident pas automatiquement une demande d'accommodement religieux véritable.
- L'accommodement médical exige une évaluation individualisée tenant compte du jugement clinique des médecins traitants. Les lignes directrices générales ne sont pas exhaustives.
- Un accommodement temporaire peut être nécessaire pendant qu'un membre attend une évaluation ou une autorisation médicale.
- L'accommodement est une responsabilité partagée. Les membres doivent fournir les renseignements nécessaires et la Compagnie doit les examiner sérieusement.

Quelles sont les prochaines étapes?

La prochaine étape consiste à déterminer les réparations appropriées pour les griefs accueillis. L'arbitre a renvoyé ces questions au Syndicat et à la Compagnie. À défaut d'entente, les questions en suspens pourront lui être soumises de nouveau. Aucun montant d'indemnisation ni échéancier de paiement n'a encore été établi.

Nous savons à quel point l'attente a été longue et reconnaissons les difficultés financières et personnelles vécues par de nombreux membres. Merci à toutes celles et ceux qui ont fait preuve de patience et contribué à mener ces griefs jusqu'à l'arbitrage. Nous reconnaissons également que tous les griefs n'ont pas été accueillis.

Notre travail n'est pas terminé. Nous poursuivrons nos démarches auprès d'Air Canada pour obtenir les réparations appropriées et tiendrons les membres informés de l'évolution des discussions.

En solidarité,

Dave Flowers
Président et président
général-directeur

Mahmoud Khatib
Président général

Craig Chard
Président général

Chris Lipsit
Président général

Rene Grenon
Président général

Chris Greniuk
Président général

Nasr Kairouz
Président général

Lou Pagrach
Représentant international

Peter Tsoukalas
Représentant international

BULLETIN NO 040 - PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2026
VEUILLEZ COPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER

Halifax - Tel/Tel. : 902-481-0077
Winnipeg - Tel/Tel. : 204-987-9254
Calgary - Tel/Tel. : 403-250-3708
Toronto - Tel/Tel. : 905-671-3192
Vancouver - Tel/Tel. : 604 448-0721
Montreal - Tel/Tel. : 514-336-3031

Fax/Telec.: 902-481-0079
Fax/Telec.: 204-987-9252
Fax/Telec.: 403-250-3707
(Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948)
(Toll free/Sans frais : 1-8n-426-3140)
(Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010)

Fax/Telec.: 905-671-2114 (Toll-Free/Sans frais • 1-866-298-0369)
Fax/Telec.: 604-448-07 to (Toll free/Sans frais: 1-888-310-1688)
Fax/Telec.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais. 1-866-800-3039)